

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : SERVICES TECHNIQUES **SEANCE DU :** **18 DECEMBRE 2023**
DELIBERATION N° : **17**
RAPPORTEUR : **M. NOEL**

OBJET : **RENOVATION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL SITUE AVENUE
DU BON CURE - DEMANDE DE SUBVENTION ET LANCEMENT DE LA
PROCEDURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

La commune mène depuis plusieurs années une politique active de rénovation de ses locaux et bâtiments en matière thermique et énergétique. Cette démarche s'inscrit en faveur du développement durable, favorable à l'environnement et encore plus pertinente aujourd'hui en termes de coûts.

Le terrain de football situé avenue du bon curé à Ludres est actuellement mis à disposition de l'AS Ludres mais aussi des écoles, services périscolaires et le collège pour la pratique du football et de toute activité compatible avec le gazon existant.

Terrain d'honneur du club de football, il accueille la plupart des matchs de notre équipe fanion et il paraît aujourd'hui impératif de rénover ses vestiaires, d'un point de vue énergétique, thermique, mais aussi technique.

En effet, les vestiaires du stade doivent répondre aux dispositions réglementaires de classement niveau T3 et la distribution générale devra être conforme aux obligations de la FFF (Fédération Française de Football) et au règlement sanitaire départemental.

Ce dossier permet de préciser le contenu des travaux, d'évaluer le montant global de l'opération et d'en fixer les étapes.

Consistance des travaux et définition des 2 espaces :

1. Espaces vestiaires

- aménager 2 vestiaires de 25m² avec douches et équipements conformes,
- créer un local arbitres de 12m² et un local délégué,
- revoir l'aménagement des sanitaires et de la lingerie,
- mettre en conformité la sécurité incendie et l'accessibilité PMR,
- améliorer l'isolation thermique et remplacer les menuiseries extérieures,

- remplacer les revêtements muraux et les plaques de faux plafond,
- remplacer l'ensemble des appareils sanitaires et produire l'ECS par un équipement thermodynamique,
- remplacer les convecteurs électriques par des radiateurs électriques à fluide caloporté.

2. Espaces club house (lieu de vie)

- aménager un club house pour accueillir 50 personnes maximum,
- adapter un espace privatif pour la présidence du club et des salariés.

Les phases administratives (marchés publics) et autorisations se dérouleront avant le 1er juin 2024. Un marché de travaux sera lancé pour une exécution pendant les vacances, de juin à septembre 2024.

L'enveloppe des travaux est estimée à 208 390,82 € HT soit 250 068,98 € TTC.

La commission urbanisme, environnement, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 07 décembre 2023.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de rénovation des vestiaires du terrain de football situé avenue du Bon Curé, présenté par le cabinet Sophie JACOBS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différents financeurs publics ou privés en vue d'obtenir les subventions correspondantes à ce projet ;
- de lancer les procédures administratives à savoir les marchés de travaux et autorisations diverses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2024 et suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Mireille HINZELIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Etait Excusé :

M. GOETZ Philippe

Avaient donné pouvoir :

M. FOURNIER Emmanuel

avait donné pouvoir à

Mme BERNIER Dominique

M. CHAUVANCY Michel

avait donné pouvoir à

M. NOEL Rémi

Mme ROCHON Marie

avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 Décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 Décembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU